



L'OBSERVATION

Pour qui ? Pour quoi faire ? Comment ?
Comment passer de l'observation à l'action ?


Séminaire de l'Observation – Domaine du Marand – Saint-Amant-Tallende
Mercredi 4 juillet 2012



Sylvie MAQUINGHEN
Observatoire régional de la santé d'Auvergne
58 allée du pont de la Sarre
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 98 75 50 Fax 04 73 91 55 84



Daniel OBERLÉ
Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
22 Bis Impasse Bonnabaud
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 91 96 67 Fax : 04 73 93 42 56



Plan

- Définition
- L'observation dans les textes de Loi
- L'observation pour quoi faire ?
- Comment observer ?
- Comment passer de l'observation à l'action ?

Définition

- L'observation « permet de fournir une image, à un moment donné, de l'existence des besoins et d'offres sur des territoires déterminés. Elle contribue à éclairer la décision et peut même l'accompagner pour en vérifier la pertinence des choix ».

L'Observation dans les textes de Loi

- Circulaire du 22 septembre 1999 : mise en place d'une structure régionale de coordination de l'observation sociale
- Loi dite de décentralisation du 13 août 2004 : renforcement des besoins de connaissance et d'observation partagée
- Circulaire du 11 juillet 2006 : rappelle l'objectif général de l'observation sociale
- Loi HPST du 21 juillet 2009 : renforce la nécessité de développer l'observation en santé
- L'instruction du 11 janvier 2011 : confirme le rôle des plateformes régionales d'observation sanitaires et sociales ainsi que le rôle des CREAL

L'observation, pour quoi faire ?

- Outil d'aide à la décision : identifier des priorités et des objectifs pour les politiques publiques
- Outil de mobilisation des politiques sur les questions de la santé et du social
- Outil partagé : légitimer un choix politique

Les besoins et les attentes vis-à-vis de l'observation

- Une observation territorialisée
- Une observation actualisée
- Une observation des actions et des acteurs
- Une observation incluant l'animation

Observer : comment ? (1)

- Approche quantitative :
 - × *Traitement des données issues des systèmes d'information statistiques*
 - × *Traitement d'enquêtes nationales*
 - × *Enquêtes spécifiques*

Observer : comment ? (2)

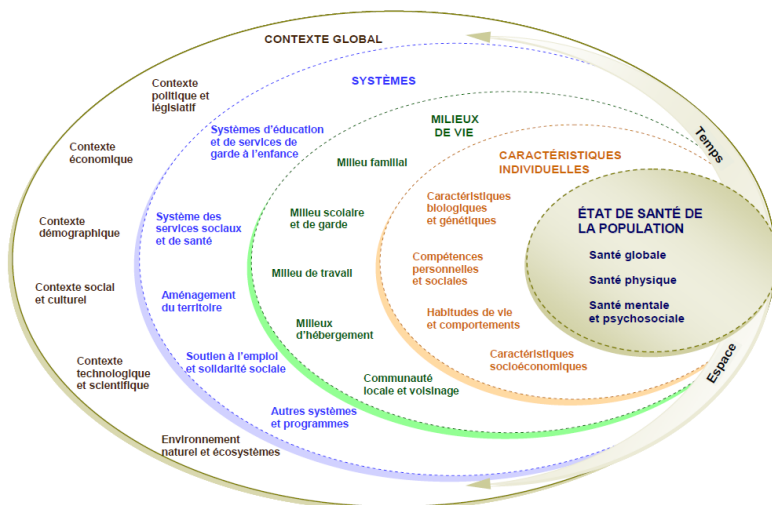
- Approche qualitative :
 - × *Entretiens*
 - × *Relevés de terrain*
 - × *Analyse de documents*

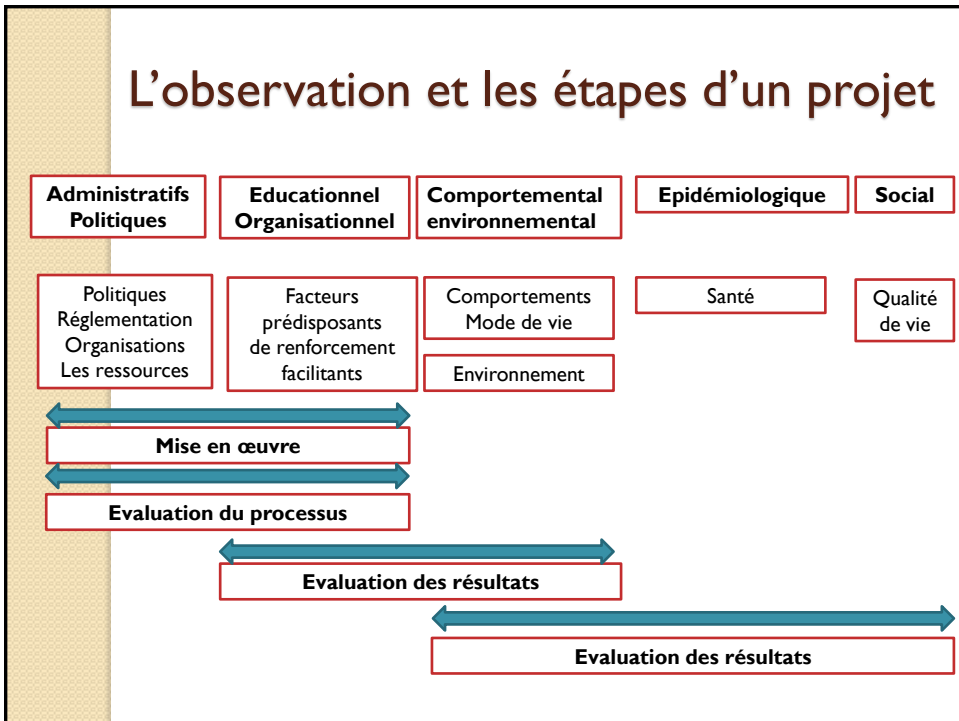
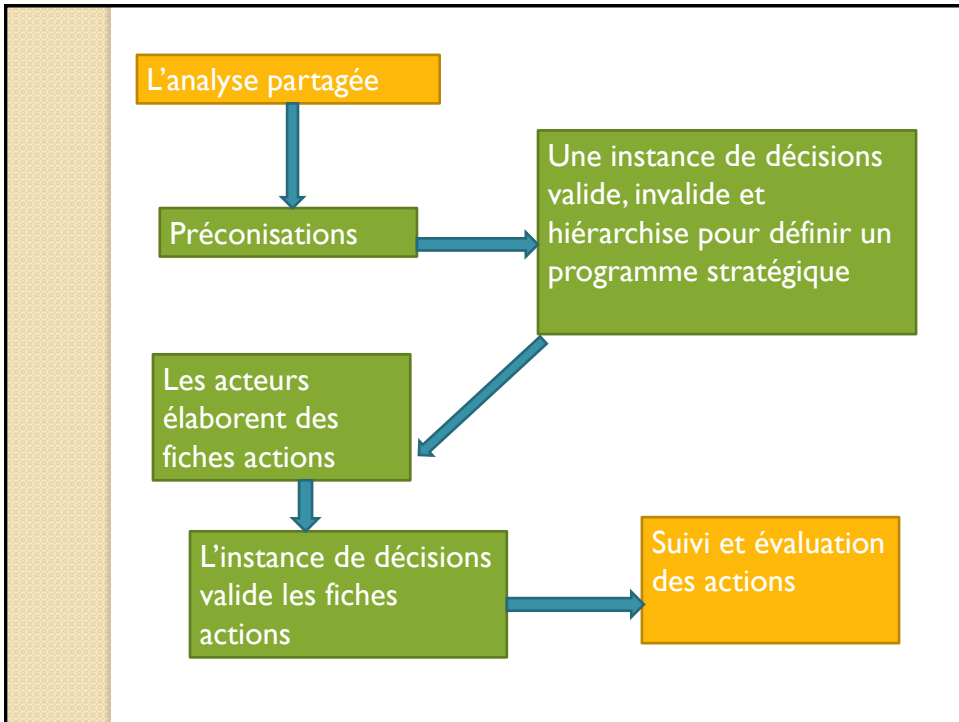
La promotion de la santé et l'observation

D'abord un petit rappel :

La promotion de la santé et la qualité de vie
dans le sens de mettre en avant les questions de santé
dans les différentes politiques publiques

L'intérêt d'une plateforme de producteurs sur les déterminants





Le passage de l'observation à l'action...

...est un moment délicat car il demande de la volonté politique et une mobilisation des acteurs

Les méthodes déployées pour mettre en oeuvre une observation dépendent de la finalité de cette observation

Les producteurs souffrent parfois des commandes imprécises qui leur sont adressées, notamment quand les objectifs ne sont pas clairement définis, en amont de la demande

L'analyse partagée des données

Les chiffres ne sont intéressants qu'au travers du débat qu'ils permettent.

Il faut donc confronter les chiffres à la réalité du territoire et cela ne peut se faire que par des temps d'analyses partagées.

Une mise en oeuvre et une parution des résultats généralement dans les plus brefs délais.

Certains dispositifs d'observation ont des niveaux de validation complexes qui requièrent beaucoup de temps